



Heures supplémentaires

Par Laure2612

Bonjour,

Mon mari est carreleur, il travaille actuellement pour une entreprise, son contrat est de 35h/semaine. Au mois d'avril l'entreprise a décidé différemment pour le paiement des heures supplémentaires, en effet de la 36 ème à la 38eme heure : paiement des heures supplémentaires majorées de 25% Pour la 39 ème et 40 ème heure repos compensateur majoré à 25%

L'entreprise demande à ce que les heures supplémentaires soient justifiées par un rendu qualité.

Mon mari a effectué 10 heures supplémentaires sur le mois de Mai, 2 heures lui ont été payées à 25% et 7 heures payées en "heures normales". Nous avons demandés des infos à l'entreprise qui ne répond pas.

Ma question est la suivante, est ce légale de ne pas payer la totalité des heures et payer une partie en heures normales ?

Merci d'avance pour les réponses qui nous seront apportées

Par Indigo

Bonjour Laure2612

En ouvrant le lien suivant, vous devriez obtenir réponse à votre interrogation :

<https://www.compte-pro.com/heures-supplementaires-paiement-majoration-et-obligations>

Cordialement.

Par Indigo

Bonjour Laure2612

En ouvrant le lien suivant, vous devriez obtenir réponse à votre interrogation :

<https://www.compte-pro.com/heures-supplementaires-paiement-majoration-et-obligations>

Cordialement.